

ALLIANZ RÉPARATION SANS TRACAS

CONDITIONS DE GARANTIE

Le partenaire commercial véhicule à moteur d'Allianz vous garantit une exécution irréprochable des travaux mandatés et payés par Allianz .

Le partenaire commercial fournit une garantie de 5 ans pour les travaux. Après l'expiration de ce délai, Allianz donne une **garantie à vie** aux assurés véhicule à moteur conformément aux conditions de garantie.

Les erreurs au niveau de la remise en état (défauts) doivent être signalées au partenaire commercial immédiatement lors de leur détection après réception du véhicule réparé. Les frais de rectifications seront pris en charge par le partenaire commercial.

Le partenaire commercial exécute tous les travaux de réparation conformément aux consignes du constructeur. Ils se feront également un plaisir de vous donner des conseils d'entretien pour votre véhicule. Si des tiers ont effectué des travaux pour le partenaire commercial, ce dernier en est responsable comme s'il avait lui-même fourni la prestation.

La garantie du constructeur automobile n'est pas affectée par une réparation chez le partenaire commercial d'Allianz.

La garantie habituelle du fournisseur s'applique aux pièces de rechange remplacées et endommagées.

LA GARANTIE EXCLUT LES DÉFAUTS ET DOMMAGES RÉSULTANTS:

- d'un accident ultérieur
- d'erreurs de manipulation
- d'un manque de maintenance
- d'un entretien insuffisant
- d'une usure normale
- Défauts et dommages non liés à la réparation

AUTRES EXCLUSIONS DE LA GARANTIE:

- Changement du propriétaire du véhicule
- Changement d'assurance (dans la mesure où le nouveau propriétaire n'est pas assuré auprès d'Allianz).

Les dommages consécutifs dus à une notification tardive sont à la charge du propriétaire du véhicule. Allianz rejette, dans ce cas, toute responsabilité.

Veillez faire valoir vos prétentions à la garantie avec ce certificat et la facture.